Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213501901-20260407-26VOTEDESTAUX-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 026/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Roger BUFFET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 mars

Présents : M Roger BUFFET, M Jean-François NIVLET, Mme Virginie HATTE, M Gérard COUASNON, M Sébastien CHESNEL, Mme Catherine LETINTURIER-CHARBONNEL, Mme Colombe DELFERIERE, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien FRETAY, Mme Amélie DELLEMMES, Mme Lucie DUVAL
Absent :
Amélie DELLEMMES est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2026.

Monsieur le Maire
- présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
- propose de maintenir les taux de 2025 en 2026

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 11 voix pour
- décident de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,74 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34,56 %
  - taxe d'habitation (TH) : 15,07 %
- autorisent monsieur le Maire
  - à notifier cette décision aux services préfectoraux
  - à transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibéré en séance les jour mois et an dessus,

Pour Copie Conforme

Le MAIRE

Roger BUFFET

La Secrétaire

Amélie DELLEMMES

MONTHAULT MAIRIE 35420 (ILLE-ET-VILAINE)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :